



Association 1.2.3. Loisirs

**Centre de loisirs - Garderies -
Espace Jeunes – Ateliers Hebdomadaires
Ludothèques**

Règlement Intérieur Association 1.2.3. Loisirs

Contact :

02.31.44.40.89

mail : inscription-123loisirs@orange.fr

Site internet : www.association123loisirs.com

Facebook : @123LoisirsCaen

Instagram : association.123loisirs

Saison 2022/2023

Présentation

Association 1.2.3. Loisirs.....	3
Adhésion à l'association	3
Inscription à l'association	4
Validation de l'inscription	4
La facturation	4

Le Centre de Loisirs

Fonctionnement	5
Temps d'accueil	6
Inscription	7
Tarifs du Centre de Loisirs.....	8
Modalités d'annulation	8

Les Garderies Périscolaires

Fonctionnement	9
Inscription	10
Lien avec l'école	10
Tarifs de la Garderie.....	11
Aide aux devoirs	11

Sommaire (suite)

L'Espace Jeunes

Fonctionnement	12
Inscription	13
Tarifs de l'Espace Jeunes.....	13
Activités à l'Espace Jeunes.....	14
Règles de vie de l'Espace Jeunes	14

Les Ateliers Hebdomadaires

Fonctionnement	15
Période d'essai	16
Inscription	16
Tarifs des Ateliers Hebdomadaires.....	16

Les Ludothèques

Fonctionnement	17
Ludothèque Ephémère les Mercredis.....	18
Ludothèque les Samedis.....	18
Tarifs de la Ludothèque du Samedi.....	19

Présentation

Ce règlement intérieur est destiné à assurer le meilleur fonctionnement possible de nos accueils pour les enfants, les jeunes et les familles. Pour garantir le meilleur accueil et favoriser le bon fonctionnement des activités prévues, nous souhaitons que chacun soit pleinement conscient de ses responsabilités. Par conséquent, nous comptons sur tous les parents pour comprendre la nécessité de ces règles et de **les respecter scrupuleusement**. Nous vous en remercions par avance.

Association 1.2.3. Loisirs

L'association 1.2.3 Loisirs, est une association régie par la loi de 1901. Elle a pour mission d'organiser les accueils de loisirs sur le quartier de la Folie Cuvrechef.

Cette association repose sur l'investissement de parents bénévoles. Ces derniers constituent le Conseil d'Administration et se regroupent régulièrement afin de définir les orientations stratégiques et le projet de la structure.

Ce projet repose sur les 3 principes suivant :

- **L'enfant et le jeune au cœur du projet**
- **L'utilisateur bénéficiaire au cœur de la démarche associative**
- **La communication et l'accessibilité : pilier transversal du projet associatif**

Enfin une équipe de 11 salariés œuvrent au quotidien pour proposer des temps d'animation aux enfants tout au long de l'année.

Adhésion à l'association

L'adhésion est individuelle et obligatoire pour pouvoir participer aux **activités de l'association**. Cette adhésion est valable du **1er Septembre au 31 Août** de l'année suivante. Le tarif de l'adhésion est dégressif pour les membres d'un même foyer.

TARIFS ADHESION INDIVIDUELLE		
Membres d'un même foyer	Caen	Hors Caen
1er individu	15,00 €	20,00 €
2ème individu	10,00 €	10,00 €
A partir du 3ème individu	0,00 €	0,00 €

Changement de tranche tarifaire

En cas de changement de situation familiale entraînant une modification du Quotient Familial, il est possible de revoir votre tranche tarifaire afin d'adapter votre tarif en cours d'année. Le changement de tarif concernera les inscriptions effectuées après la présentation d'un justificatif. Il n'est pas possible de modifier les tarifs de manière rétroactive.

Présentation (suite)

Inscription à l'association

Avant toute participation à une des activités de l'association, les familles doivent au préalable s'inscrire administrativement.

Pour l'inscription administrative, les familles doivent transmettre :

- Un Dossier Famille de la saison en cours
- Une Fiche Sanitaire de liaison par enfant
- Le carnet de santé de l'enfant ou d'une photocopie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant ou d'un certificat médical datant de moins de trois mois rempli par le médecin traitant attestant que les vaccinations de votre enfant sont à jour.
- Le numéro d'allocataire CAF
ou une Attestation de Quotient Familial pour les adhérents de la MSA
- Une attestation d'Assurance extra-scolaire
- Le paiement de l'adhésion annuelle

L'inscription à l'activité :

Une fois le dossier complet, l'inscription administrative est validée et les familles peuvent effectuer des inscriptions sur toutes les activités (Centre de Loisirs, Garderies Périscolaires, Espace Jeunes, Loisirs Hebdomadaires) directement auprès du secrétariat ou de manière dématérialisée (e-mail, formulaire, téléphone).

Validation de l'inscription

Il s'agit là d'une étape indispensable pour prendre en considération la participation effective. La validation des inscriptions restera à l'appréciation de l'équipe en fonction des places disponibles.

Facturation

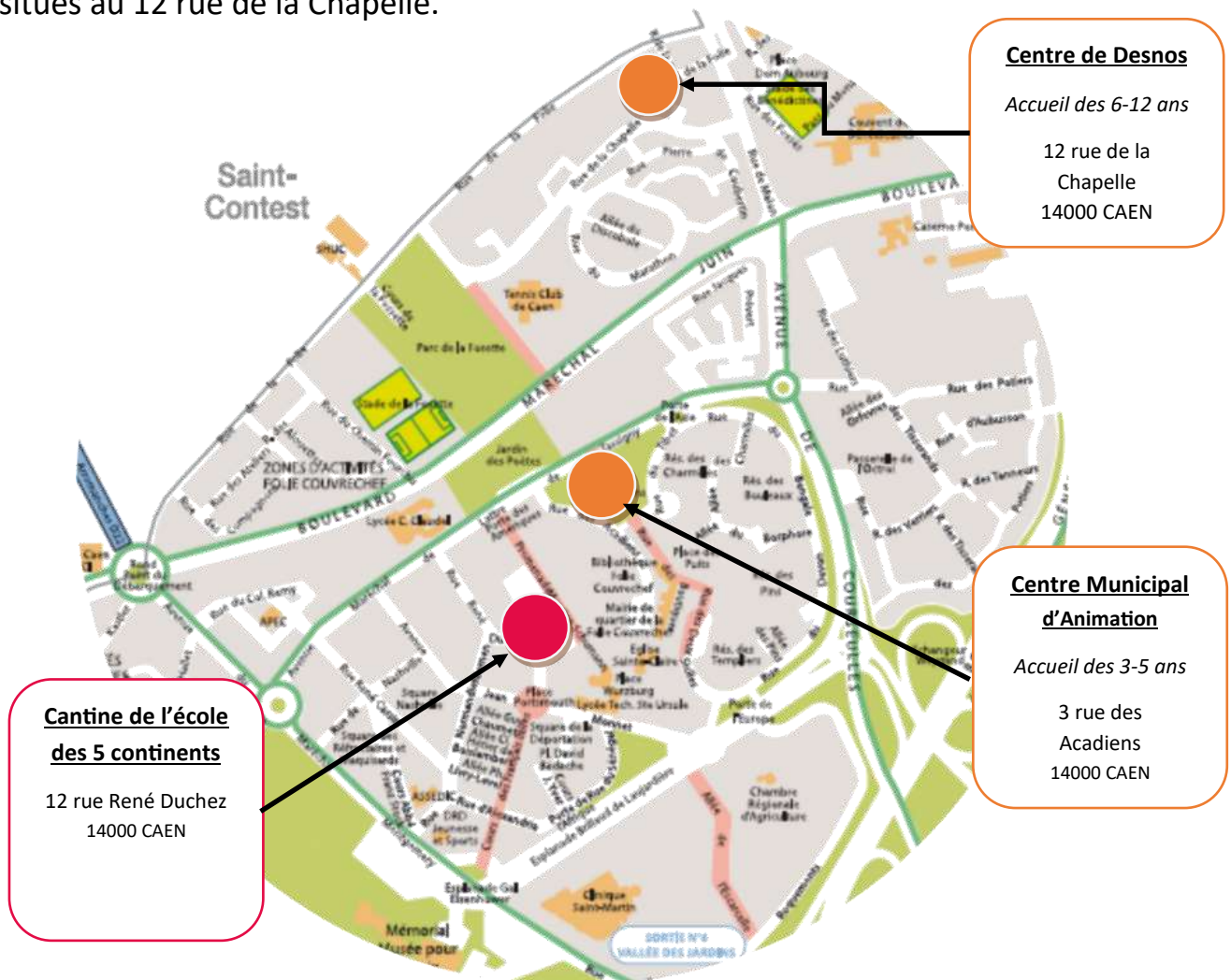
Les factures sont faites en fin de mois. Elles sont remises en mains propre ou envoyées par mail ou courrier. Les factures sont à régler au plus tard le 15 du mois du suivant.

Le Centre de Loisirs

Fonctionnement

Le centre de loisirs est ouvert aux enfants âgés de **3 à 12 ans**. L'accueil se fait sur deux sites distants de 950 mètres.

- Les enfants de **3 à 5 ans** sont accueillis au **Centre Municipal d'Animation** situé au 3 rue des Acadiens.
- Les enfants de **6 à 12 ans** sont accueillis au sein des **locaux de Desnos** situés au 12 rue de la Chapelle.



Les Accueils de Loisirs sur le quartier de la Folie-Couvrechef

Le centre fonctionne les mercredis en période scolaire ainsi que pendant l'ensemble des périodes de vacances scolaires de **07h30 à 18h30**.

En fonction du calendrier des vacances et du positionnement des jours fériés le Conseil d'Administration peut décider de la fermeture ponctuelle des accueils.

Le Centre de Loisirs (suite)

Temps d'accueil

Le centre ouvre ses portes sur les deux sites à 07h30.

- Le matin les enfants sont accueillis de **07h30 à 09h00**.
- En fin de matinée l'accueil des familles et des enfants se fait entre **11h30 et 11h45**.
- Après le repas l'accueil des familles et des enfants se fait entre **13h30 et 14h00**.
(Pour le site de Desnos il est possible de déposer les enfants à 13h30 au CMA ou à 14h00 à Desnos.)
- Le soir l'accueil des familles se fait **à partir de 17h00 et jusqu'à 18h30**.

Les accueils sont échelonnés. Toutefois, les jours de sortie, l'équipe peut demander aux familles d'arriver avant ou après des horaires précis qui seront communiqués aux familles.

Tout non-respect de l'horaire précisé par les organisateurs peut entraîner le non accueil de l'enfant. Pour des raisons évidentes d'organisation et de responsabilité, il est demandé aux familles de respecter les horaires d'accueil :

- Tout départ anticipé doit demeurer justifié et exceptionnel, il fera l'objet d'une information auprès de l'équipe et sera soumis à la signature d'une décharge.
- En cas d'absence ou de retard de l'enfant, les familles sont tenues d'informer le centre avant la fin du temps d'accueil.
- En cas de retards répétés, l'association se réserve le droit de refuser l'accessibilité de ses structures à la famille.

Inscription

Les formulaires de réservation sont diffusés par mail à l'ensemble des adhérents de l'année en cours. Ils sont également mis à disposition sur notre site internet.

Pour les mercredis :

Il est possible de réserver tous les mercredis de l'année scolaire dès le début de la saison.

Le paiement d'un acompte d'au minimum 25% de la réservation est nécessaire pour valider l'inscription.

Pour les petites vacances :

Les inscriptions sont ouvertes environ 1 mois avant la période de vacances.

Le paiement d'un acompte d'au minimum 25% du montant total de la réservation est nécessaire pour valider l'inscription.

Pour les vacances d'été :

Les inscriptions sont ouvertes entre 1 et 2 mois avant la période de vacances.

Le paiement d'arrhes d'au minimum 25% du montant total de la réservation est nécessaire pour valider l'inscription. Les arrhes sont non remboursables

**Un retour téléphonique ou par mail sera fait
afin de confirmer l'inscription de l'enfant à l'activité.**

**Aucun enfant ne pourra être accueilli au centre de loisirs
si l'inscription administrative n'est pas effectuée auprès du secrétariat.**

Le Centre de Loisirs (suite)

Tarifs du Centre de Loisirs

Les tarifs du centre de loisirs tiennent compte du Quotient Familial ainsi que du lieu d'habitation de la famille.

CAEN LA MER					HORS CAEN LA MER				
Quotient Familial	Journée avec Repas	Journée sans Repas	1/2 journée avec Repas	1/2 journée sans Repas	Quotient Familial	Journée avec Repas	Journée sans Repas	1/2 journée avec Repas	1/2 journée sans Repas
0-300	9,70 €	6,70 €	7,70 €	4,70 €	0-300	10,70 €	7,70 €	8,70 €	5,70 €
301-500	12,70 €	9,70 €	10,50 €	7,50 €	301-500	13,70 €	10,70 €	11,50 €	8,50 €
501-700	14,50 €	11,50 €	12,30 €	9,30 €	501-700	15,50 €	12,50 €	13,30 €	10,30 €
701-999	15,50 €	12,50 €	13,30 €	10,30 €	701-999	16,50 €	13,50 €	14,30 €	11,30 €
1000-1800	16,50 €	13,50 €	14,30 €	11,30 €	1000-1800	17,50 €	14,50 €	15,30 €	12,30 €
>1800	17,50 €	14,50 €	15,30 €	12,30 €	>1800	18,50 €	15,50 €	16,30 €	13,30 €
Tarif Repas : 3,00€			Tarif Pique-Nique : 1,00€		Tarif Repas : 3,00€			Tarif Pique-Nique : 1,00€	

Ces tarifs comprennent l'encadrement, les repas, et toutes les activités organisées par le centre de loisirs. Le tarif du repas comprend le coût du repas et l'encadrement.

En l'absence d'information concernant le Quotient Familial, nous serons dans l'obligation d'appliquer le tarif maximum. Le tarif pique-nique correspond au tarif appliqué lorsque la famille fournit le repas de l'enfant en cas d'inscription tardive ou dans le cadre d'un PAI.

Modalités d'annulation

Toute inscription est définitive. Une modification ou une annulation d'inscription de votre fait (annulation, changement de date, ...) devra être signalée auprès du secrétariat **dans les délais indiqués ci-contre** :

Pour annuler un		Je dois prévenir au plus tard le
Lundi	→	Mercredi Soir
Mardi	→	Jeudi Soir
Mercredi	→	Vendredi Soir
Jeudi	→	Lundi Soir
Vendredi	→	Mardi Soir

Ex : Pour annuler un Mercredi, je dois prévenir au plus tard le Vendredi Soir.

Tout manquement à cette procédure engendrera la facturation des journées réservées.

Pour les **vacances d'été** une **retenue minimum de 25% correspondant aux arrhes** sera faite pour toute annulation ou modification effectuée après la validation de l'inscription.

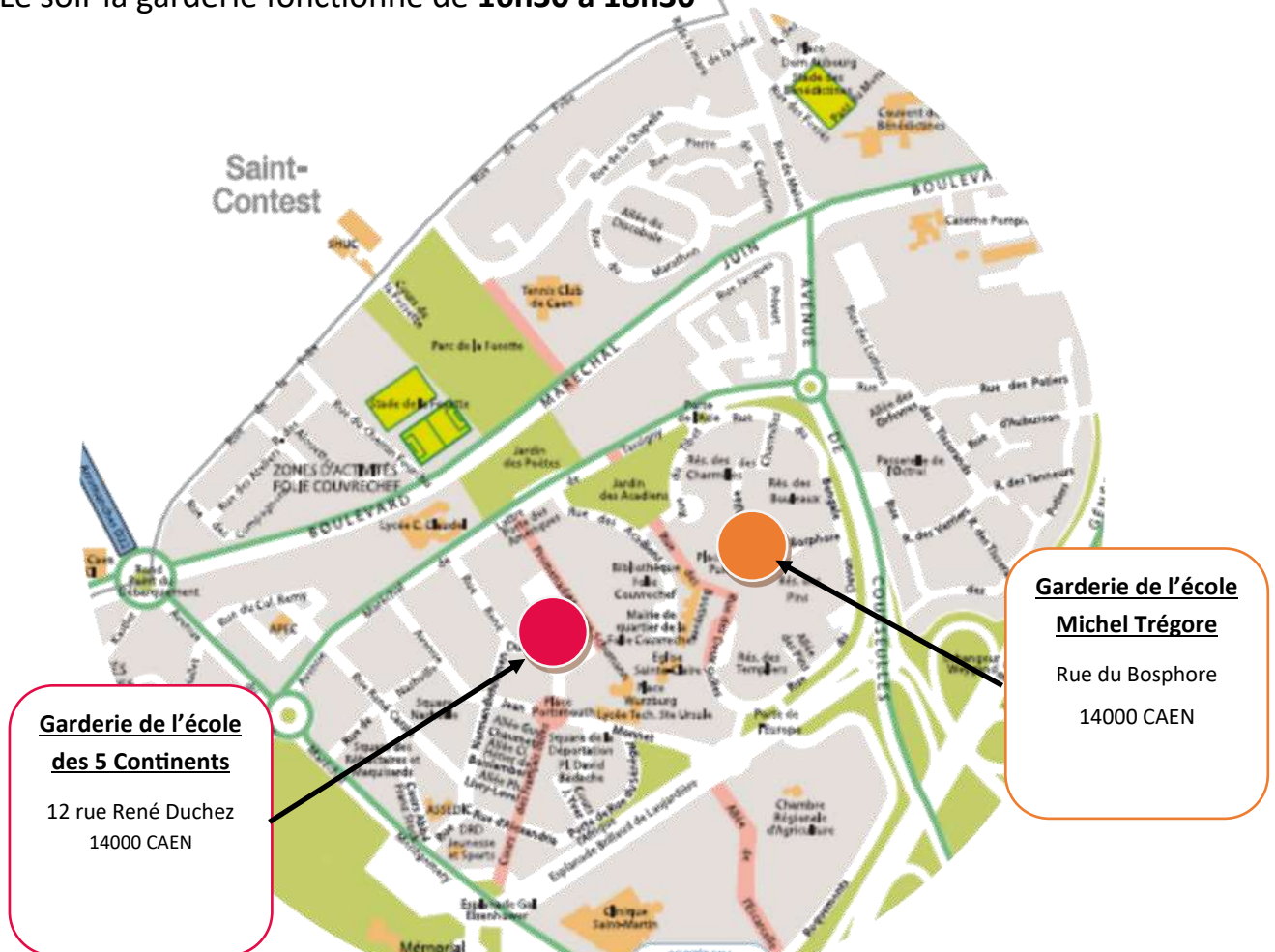
En cas de force majeure (maladie, décès...), la journée ne sera déduite que sur présentation d'un justificatif **dans les 10 jours suivant l'absence**. Passé ce délai, la journée sera facturée. L'annulation d'une journée n'est pas remboursée, elle engendre **un avoir** qui est **valable jusqu'à la fin de l'année civil en cours**.

Les Garderies Périscolaires

Fonctionnement

Les garderies périscolaires permettent de faire la jonction avec les horaires de l'école. Les garderies sont ouvertes les lundis, mardis, jeudis et vendredis des semaines scolaires.

- Le matin il est possible de déposer les enfants de **07h30 à 08h30**
- Le soir la garderie fonctionne de **16h30 à 18h30**



Garderie de l'école des 5 Continents

12 rue René Duchez
14000 CAEN

Garderie de l'école Michel Trégoire

Rue du Bosphore
14000 CAEN

Les Garderies Périscolaires sur le quartier de la Folie-Couvrechef

Les locaux des garderies sont situés dans la partie élémentaire de chaque école.

Le matin, les enfants sont accueillis dans les locaux de la garderie. Des activités sont mises en place par l'équipe d'animation afin de permettre de commencer la journée calmement. Les enfants de maternelle sont accompagnés par un animateur jusqu'à leur classe.

Le soir, les enfants sont récupérés dans les classes et sont regroupés dans les locaux de la garderie. Un goûter est proposé aux enfants ainsi qu'un temps d'aide aux devoirs pour les enfants à partir du CP jusqu'au CM2. En parallèle des activités sont organisées par l'équipe d'animation.

Les Garderies Périscolaires (suite)

Inscription

Afin d'anticiper au mieux la **gestion logistique et humaine des garderies** et en raison du **nombre de places limité**, nous demandons aux familles de **nous informer de la présence** de leur enfant sur le temps de garderie.

Un **formulaire de réservation** est mis en place pour **chaque mois**.

Les formulaires de réservation sont diffusés par mail à l'ensemble des adhérents de l'année en cours. Ils sont également mis à disposition sur notre site internet.

Ces prévisions **n'engagent pas** de manière ferme et définitive les familles. Des ajustements peuvent être faits. Pour cela il suffit **d'informer** le secrétariat de l'association ou la responsable de la garderie via les numéros suivants :

Garderie 5 Continents : **07.83.63.46.21** / Garderie Michel Trégore : **07.81.73.64.06**

**Un retour téléphonique ou par mail sera fait
afin de confirmer l'inscription de l'enfant à l'activité.**

**Aucun enfant ne pourra être accueilli à la garderie
si l'inscription administrative n'est pas effectuée auprès du secrétariat.**

**Attention, sans réservation l'équipe des garderies se réserve le droit
de refuser l'accès à la garderie.**

Lien avec l'école

Même si la garderie se tient dans les locaux de l'école, **l'ensemble des formalités d'inscriptions ou d'informations** sont à effectuer auprès du **secrétariat de l'association** ou de la **responsable de la garderie**. L'équipe enseignante ainsi que la référente périscolaire ne peuvent pas répondre aux demandes concernant la garderie.

Pour un **meilleur accueil des enfants** merci de communiquer l'ensemble des informations auprès de l'équipe de l'association 1.2.3. Loisirs.

Les Garderies Péricolaires (suite)

Tarifs de la Garderie

Les tarifs des garderies périscolaires tiennent compte du Quotient Familial.

Quotient Familial	GARDERIE	
	Séance Matin	Séance Soir
0-300	0,95 €	1,90 €
301-500	1,15 €	2,30 €
501-700	1,35 €	2,70 €
701-999	1,55 €	3,10 €
1000-1800	1,75 €	3,50 €
>1800	1,95 €	3,90 €

La facturation de la garderie sera faite en fonction des présences réelles de l'enfant et non en fonction des réservations. En cas d'annulation engendrant un avoir celui-ci est valable jusqu'à la fin de l'année civil en cours.

Attention : Une majoration de 5€ par 1/4 d'heure sera appliquée pour toute récupération des enfants après 18h30. Tout 1/4 d'heure entamé sera facturé.

Aide aux devoirs

Un **temps d'aide aux devoirs est organisé** pour les enfants scolarisés entre le CP et le CM2. Les élèves sont rassemblés par cycle avec un animateur de la garderie afin de faire leurs devoirs. Ce temps **est inclus dans le prix de la garderie**.

Il s'agit uniquement d'un **accompagnement** dans la réalisation des devoirs. Les animateurs en place ne **sont pas qualifiés** pour approfondir les notions scolaires et pour garantir la bonne mémorisation des leçons.

Une fois les devoirs terminés les enfants repartent vers un temps d'activité.

En fonction de l'organisation ou de la période de l'année, l'équipe se réserve le droit de ne pas faire l'aide aux devoirs.

L'Espace Jeunes

Fonctionnement

L'Espace Jeunes est un lieu d'accueil situé dans les locaux du Centre Municipal d'Animation de la Folie Couvrechef. Il est ouvert à l'ensemble des jeunes âgés de **11 à 17 ans**.

- Durant l'année scolaire l'Espace Jeunes est ouvert les **mardis et vendredis de 17h00 à 19h00** ; les **mercredis de 12h30 à 18h30** ; les **samedis de 14h00 à 18h00**.
- Pendant les **vacances** l'Espace Jeunes est ouvert tout les **après-midis de 14h00 à 18h30**.



L'Espace Jeunes sur le quartier de la Folie-Couvrechef

L'Espace Jeunes est un lieu **ouvert** où les jeunes ont la possibilité de se retrouver. L'ensemble des créneaux d'ouverture **sont encadrés** par au moins un **animateur professionnel**.

Les jeunes sont libres d'aller et venir durant les temps d'ouverture, la responsabilité de l'association n'est engagée que lors de la présence des jeunes dans l'espace ou dans le cadre des activités organisées à l'extérieur et encadrées par l'animateur.

L'Espace Jeunes (suite)

Inscription

Pour participer aux activités de l'Espace Jeunes **l'inscription à l'association est obligatoire.**

Pour l'inscription administrative, les familles doivent transmettre :

- Un Dossier Famille de la saison en cours
- Une Fiche Sanitaire de liaison par enfant
- Le carnet de santé de l'enfant ou d'une photocopie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant ou d'un certificat médical datant de moins de trois mois rempli par le médecin traitant attestant que les vaccinations de votre enfant sont à jour.
- Le numéro d'allocataire CAF
ou une Attestation de Quotient Familiale pour les adhérents de la MSA
- Une attestation d'Assurance extra-scolaire
- Un paiement de l'adhésion annuelle et de la cotisation à l'Espace Jeunes

Une fois le dossier complet déposé, **les jeunes ont la possibilité de venir librement** sur l'Espace Jeunes **sans inscription préalable** (sauf en cas de sorties ou activités nécessitant une inscription).

Il est possible de venir découvrir le fonctionnement de l'Espace Jeunes.

Un dossier sera exigé après les deux premiers passages.

Tarifs de l'Espace Jeunes

L'adhésion à l'association : est individuelle et obligatoire pour pouvoir participer aux **activités de l'association**. Cette adhésion est valable du **1er Septembre au 31 Août** de l'année suivante. Le tarif de l'adhésion est dégressif pour les membres d'un même foyer.

TARIFS ADHESION INDIVIDUELLE		
Membres d'un même foyer	Caen	Hors Caen
1er individu	15,00 €	20,00 €
2ème individu	10,00 €	10,00 €
A partir du 3ème individu	0,00 €	0,00 €

Cotisation à l'Espace Jeunes : **une cotisation de 5€ annuelle** est demandé à **chaque jeune** qui souhaite participer aux activités de l'Espace Jeunes. Cette cotisation est **valable du 1er Septembre au 31 Août de l'année suivante.**

Participation ponctuelle : une participation ponctuelle peut être demandée dans le cadre de l'organisation de sortie payante.

L'Espace Jeunes (suite)

Activités à l'Espace Jeunes

Dans le cadre des activités jeunesse, **l'activité est un prétexte à l'échange** est à la discussion entre les jeunes et avec l'équipe d'animation. De ce fait le programme proposé par les animateurs est **susceptible d'évoluer** en fonction **des envies du groupe** de jeunes présents. L'équipe d'animation **reste force de proposition** afin de permettre aux jeunes de découvrir de nouvelles pratiques culturelles artistiques ou sportives, elle a également à cœur d'accompagner **les envies et les projets des jeunes**.

Règles de vie de l'Espace Jeunes

Les règles qui suivent s'appliquent à l'ensemble des jeunes fréquentant l'Espace Jeunes :

- 1°/ Chacun doit faire attention à son langage (pas de vulgarité, pas d'insultes).
- 2°/ Chacun doit respecter le matériel, les locaux, l'équipe d'animation et l'ensemble des personnes se trouvant au sein de l'Espace Jeunes.
- 3°/ La consommation d'alcool, de drogue, ainsi que la cigarette et le vapotage sont interdits au sein de l'Espace Jeunes et dans la cour extérieure.
- 4°/ Chacun est responsable des objets qu'il amène à l'Espace Jeunes.
- 5°/ L'entretien des locaux est de la responsabilité de tous (jeunes et équipe d'animation).

**En cas de non respect de ces règles, des sanctions pourront être prises
à l'encontre des personnes concernées.**

Les Ateliers Hebdomadaires

Fonctionnement

Les Ateliers Hebdomadaires ont lieu dans les locaux du Centre Municipal d'Animation de la Folie Couverte. Ils sont **accessibles à tous les adhérents** à condition de faire partie de la tranche d'âge indiquée pour chaque activité.



Les Ateliers Hebdomadaires sur le quartier de la Folie-Couverte

En cas d'inscription au Centre de Loisirs et à un Atelier, l'équipe d'animation se charge d'emmener et d'aller chercher les enfants à leur activité.

Nous vous rappelons qu'il est conseillé d'amener votre enfant auprès de l'animateur en début d'activité et de le reprendre dans les mêmes conditions (sauf inscription au Centre de Loisirs). Tout enfant déposé trop tôt avant le cours ou repris trop tard, engage la responsabilité des parents. Nous ne pouvons que vous inviter à respecter les horaires.

Les Ateliers Hebdomadaires (suite)

Période d'essai

Il est possible de venir s'initier aux ateliers lors de la période d'essai qui se déroule chaque début de saison (voir dates sur la plaquette annuelle). Le nombre de places étant limité, il est demandé de s'inscrire auprès du secrétariat pour participer à ces essais. Le tarif d'une séance d'essai est de 5€.

Inscription

Après la période d'essai, l'inscription est obligatoire pour assister à un atelier. L'inscription à l'activité est un engagement pour toute la saison. Il ne sera donc prévu aucun remboursement en cas d'abandon ou d'absence à l'activité.

En cas de force majeure (déménagement, maladie de longue durée, ...) et sur présentation d'un justificatif un avoir pourra être envisagé.

En cas d'absence de l'animateur(trice) une date de rattrapage vous sera proposée dans la mesure du possible (principalement lors des vacances scolaires). Dès l'instant qu'un animateur(trice) fait l'objet d'un remplacement de façon temporaire ou définitive, l'adhérent ne peut en aucun cas exiger le remboursement de l'activité puisque celle-ci est dispensée.

Tarifs des Ateliers Hebdomadaires

Au moment de la validation de l'inscription, il faudra s'acquitter de l'adhésion annuelle ainsi que de la cotisation de l'atelier de laquelle sera déduit le coût des séances d'essai déjà réglées.

Les tarifs que nous pratiquons sont forfaitaires, calculés au plus juste et prévus en fonction du nombre de participants. Des aides financières existent telles que le Pass'Loisirs (se renseigner au secrétariat).

Les Ludothèques

Fonctionnement

Les ludothèques ont lieu dans les locaux du Centre Municipal d'Animation de la Folie Couvrechef.

Elles sont en partenariat avec l'association **Jouons Ensemble** dont les locaux sont situés dans le centre Desnos.



Les Ludothèques et les locaux de Jouons Ensemble sur le quartier de la Folie-Couvrechef

Les Ludothèques (suite)

Fonctionnement (suite)

La Ludothèque est un **espace ludique** composé de toutes les formes de jeux : petite enfance, jeux de construction, motricité, jeux de figurines et jeux de société, de tailles classiques ou surdimensionnés.

Elle accueille tous les publics : enfants, adolescents, adultes et groupes.

Des animateurs sont là pour vous **accompagner** dans les différents espaces et vous **expliquent les règles**.

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.

Ludothèque Éphémère les Mercredis

La Ludothèque Éphémère s'installe un mercredi par mois de **14h00 à 18h00** (voir dates sur la plaquette annuelle et sur notre site).

Elle est gratuite et accessible à tous (adhérents ou non, enfants, adultes, etc).

Ludothèque les Samedis

La Ludothèque s'installe tous les samedis matin de **10h00 à 12h30** (hors vacances).

Elle est accessible à tous les adhérents.

Tarifs de la Ludothèque du Samedi

L'adhésion est individuelle et obligatoire pour pouvoir participer aux **activités de l'association**. Cette adhésion est valable du **1er Septembre au 31 Août** de l'année suivante. Le tarif de l'adhésion est dégressif pour les membres d'un même foyer.

TARIFS ADHESION INDIVIDUELLE		
Membres d'un même foyer	Caen	Hors Caen
1er individu	15,00 €	20,00 €
2ème individu	10,00 €	10,00 €
A partir du 3ème individu	0,00 €	0,00 €

Un service de location de jeux est également proposé. Pour cela il faut être adhérent à l'association Jouons Ensemble.



Association 1.2.3. Loisirs

Centre Municipal d'Animation de la Folie-Couvrechef

3 rue des Acadiens

14000 CAEN

02.31.44.40.89

inscription-123loisirs@orange.fr

www.association123loisirs.com



@123LoisirsCaen

association.123loisirs